



Remboursement d une dette après divorce

Par **myms43**, le **03/01/2011** à **11:44**

Bonjour,
Je suis divorcée depuis le mois de mai 2010 par consentement mutuel lors du divorce nous nous sommes engagés de rembourser les prêts et dettes par moitié.
Cependant mon ex n'a pas versé un ct de sa moitié au trésor public et j ai donc remboursé la globalité des différents impôts revenu foncier etc....
Le trésor public déclarant qu'il ne voulait rien savoir vu que nous étions solidaires par le mariage.
De plus je lui ai avancé de l'argent car nous étions en bon termes et il s'était engagé à me verser tous les mois une somme fixe.
Nous sommes le 3 janvier 2011 et en quasi un an sur les 6150 euros qu'il me doit il n'a versé que 360 euros et commence à trouver des excuses concernant le remboursement.
Il travaille n'a pas de loyer EDF, eau, à payer il est hébergé et peu de charges le véhicule avec lequel il roule m'appartenait je lui ai laissé pour qu'il travaille ...
Et je pense que si je ne fais rien cet argent je ne le reverrais jamais.
Une employée du trésor public très sympathique m'a dit que je pouvais me retourner contre lui et récupérer la moitié de la somme que j'ai payée...
Le bordereau de situation aux impôts prouvant que j'ai payé en intégralité...
Que puis-je faire?
Cordialement.
MK

Par **mimi493**, le **03/01/2011** à **12:28**

Commencez par une LRAR de mise en demeure. Soyez froide, comme si vous parliez à un étranger et relatez juste "vous me devez tant, vous refusez de payer". Vous lui donnez un délai d'un mois pour payer et que sinon, vous saisirez le tribunal d'instance (la dette est de plus de 4000 euros, donc ce n'est pas le tribunal de proximité)

Par **mym43**, le **03/01/2011** à **13:05**

Je vais commencer par ça en effet.rnIl verra que je suis moins conciliante et décidée.rnrnMerci